



SAISON 2024 / 2025

CODE MORAL DE L' ETOILE-CLUB

Les licenciés du club doivent pratiquer le football :

- en toute sécurité.
- en respectant les arbitres, les entraîneurs, les dirigeants, les joueurs adverses, leurs coéquipiers, le matériel et les bâtiments mis à disposition par le (les) club(s) ou les municipalités.
- en donnant le meilleur d'eux- mêmes pour défendre les couleurs et l'image du club au sein et à l'extérieur du club.

Les entraîneurs se doivent d'éduquer et de former les joueurs :

- en proposant des entraînements de qualité
- en montrant l'exemple
- en leur apprenant la tolérance, le goût de la performance et de l'effort
- en prenant en charge de façon <<adulte>> leur rôle d'éducateur
- en se portant garant de l'ambiance familiale du club, qui doit permettre à chaque enfant ou jeune, de s'épanouir en pratiquant le football

Les dirigeants doivent veiller :

- au respect de ces valeurs pour tout à chacun
- à l'équilibre financier de l'association
- à préparer l'avenir du club, en réunissant jeunes et seniors
- à travailler dans la transparence en faisant circuler l'information
- à ce que chacun puisse s'épanouir au club dans un bon esprit
- à travailler en bonne intelligence avec les partenaires de l'association

Les parents accompagnants leurs enfants, doivent :

- respecter et se conformer aux décisions de l'entraîneur, seul habilité à le faire sur le terrain.
- respecter et se conformer aux décisions de l'arbitre (les décisions de l'arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont sans appel et les contestations nuisent à la qualité de l'arbitrage)
- leur comportement sur la touche ne doit en aucun cas être préjudiciable à l'image de notre club, ainsi qu'aux valeurs fortes véhiculées par celui-ci, à savoir : AMBIANCE, TOLERANCE, RESPECT.

Chaque membre du bureau, chaque membre du comité directeur, chaque licencié de l'ETOILE-CLUB s'engage à faire siennes ces valeurs.

Le non respect du code moral pourra entrainer la saisie de la commission de discipline qui décidera de la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.

L'Etoile utilisera tous les médias (photos/vidéos) dont elle dispose à des fins de communication ou autres...

L'inscription via la boutique en ligne vaut acceptation pour le licencié et ses parents.